

INFO

MAIRIE

☎ 03 83 25 42 76

Email mairie-montletroit@wanadoo.fr

Site : montletroit.fr

Permanence du secrétariat

Mardi de 13h30 à 17h30

TRAVAUX SUR RD 117

Le département va procéder, lundi 08 juin et mardi 09 juin 2026, à la réalisation d'un Enduit Superficiel d'Usure (gravillonnage), sur la RD117, entre Saulxures-lès-Vannes et Mont l'Étroit. Le chantier pourrait se voir reporté selon les conditions climatiques.

En raison de la largeur de la route départementale, de la taille des engins de chantier et afin d'assurer la sécurité des usagers et des intervenants, la circulation sera fortement déconseillée sur cette section.

L'ensemble de la signalisation nécessaire sera posé et ce avec des rappels. Le plan de signalisation sera renforcé, par rapport aux conditions réglementaires, afin de rendre visibles au maximum les prescriptions à respecter, à savoir : vitesse maximale 50 km/h et interdiction de doubler.

Concernant la quantité de granulats présents les premiers jours, les services du département rappellent qu'il est nécessaire de « laisser » des granulats en « excès » afin qu'une trame gravillonnaire se mette en place sous l'effet de la circulation. L'enduit est ensuite balayé au bout de 2 ou 3 jours.

Un balayage trop précoce ne permettrait pas la mise en place d'une trame suffisante et la tenue de l'enduit ne serait alors rapidement plus assuré. Un deuxième balayage est ensuite effectué, dans un délai d'une semaine à 15 jours, selon le rejet constaté.

La signalisation (limitation de vitesse et interdiction de dépasser) sera adaptée en fonction de l'évolution de l'enduit, jusqu'à la dépose totale de toutes les prescriptions.

Cette technique est certes contraignante pour les usagers, les premiers jours après la réalisation, mais elle permet d'assurer, ensuite, une bonne adhérence des véhicules et d'étancher la chaussée pour éviter des dégradations ultérieures de sa structure. A ce titre elle est appliquée comme une technique préventive pour empêcher et/ou retarder l'apparition de désordres et assurer la sécurité et le confort de tous les usagers.

AFFOUAGE 2026 – 2027

Les personnes souhaitant obtenir une part d'affouage doivent faire une préinscription auprès de la mairie jusqu'au

Mardi 09 juin 2026, au plus tard

Toutes les précisions leur seront ensuite données sur la localisation des parcelles concernées, sur les conditions d'exploitation et sur le montant de la taxe d'affouage qui sera appliquée.

Cela permettra à chaque préinscrit, destinataire de toutes ces informations, de confirmer, s'il le souhaite, son inscription définitive.